



VILLE DE BRAINE-LE-COMTE

ASSEMBLEE GENERALE

**Monsieur est invité à assister à la séance qui aura lieu le
mardi 26 juin 2012 à 20 H 00 à la salle des Mariages**

PAR LE COLLEGE

Le Secrétaire Communal, Le Bourgmestre,

Philippe du BOIS d'ENGHIEN Jean-Jacques FLAHAUX

Philippe du Bois d'Enghien
Secrétaire Communal

Hôtel de Ville
Grand Place 39
7090 Braine-le-Comte
Tél. 067/874.833
GSM. 0498/932.936

CONSEIL COMMUNAL

REUNION DU MARDI 26 JUIN 2012

L'an deux mil douze, le vingt-six du mois de juin à 20 H 00, en suite d'une convocation régulièrement adressée par le Collège Communal aux Membres du Conseil Communal sont présents :

- M. Jean-Jacques FLAHAUX, Bourgmestre-Président ;
MM. Olivier FIEVEZ. Daniel CANART. Maxime DAYE. Charles VASTERSAEGHER.
Mme Line HAUMONT. M. Daniel RENARD. Echevins ;
MM ~~Guy DE SMET~~. Philippe JEANMART. Mme Anne-Catherine ROOBAERT. MM. ~~Jean-Marie ROSSAY~~. Christophe LECHENE. Francisco FERNANDEZ-CORRALES.
~~Nino MANZINI~~. Mmes Martine DAVID. Karina DECORT. MM. ~~Didier LIEDS~~. Luc GAILLY.
~~Martin PAUL~~. Mme Marie-José SMETS. M. Michel BRANCART. Mmes ~~Evelyne DETRY~~.
Isabelle SIMON. M. Pascal PHILIPPART. Mmes ~~Françoise SNOECK~~. Nicole BOGEMANS-SAUVAGE. Claire DE MAEYER, Conseillers Communaux.
M. Philippe du BOIS d'ENGHIEN, Secrétaire Communal.

Absents et excusés : Messieurs DE SMET. ROSSAY. MANZINI. LIEDS. MME DETRY.

Absents : Monsieur Martin Paul et Madame Françoise Snoeck Conseillers Communaux.

La séance publique est ouverte à 20 H 05.

Interpellation citoyenne

Le Conseil Communal entend l'interpellation de Madame Cattelain, de la pharmacie Multipharma, Grand-Place, 40 au sujet des problèmes d'accès à son officine lors des festivités locales.

Madame Cattelain donne lecture de son interpellation du 24 mai.

Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, et Conseillers Communaux,

L'accès difficile à la pharmacie MUTIPHARMA lors d'activités festives organisées sur la Grand-Place, est une situation extrêmement désobligeante pour bon nombre de citoyens, qui s'en plaignent régulièrement auprès de moi et de mes collègues.

Si je suis ici devant vous ce soir, c'est parce qu'après plusieurs interpellations de ma part notamment auprès de vous, Monsieur le Bourgmestre et certains de vos collaborateurs, aucune solution liée au problème n'a encore pu trouver une ébauche de solution.

Aussi, sur le conseil de nombreux clients de la pharmacie, ai-je entrepris d'introduire une pétition qui, comme vous le constaterez, a rencontré un vif succès, puisqu'elle a été signée par plus de 900 Brainois !

Conseil Communal du 26 juin 2012

Je tiens à illustrer par quelques exemples les difficultés encourues par nos patients :

- Une dame sous oxygène devant se déplacer avec un trolley supportant la petite bonbonne est arrivée totalement épuisée et à bout de souffle bien que son véhicule fût garé à une trentaine de mètres de l'officine.
- Un monsieur ayant subi une grave intervention chirurgicale s'est présenté (devinez dans quel état !) avec son drain dissimulé dans un cabas.
- Lors d'une garde, une maman s'est plainte de devoir laisser son bébé seul dans la voiture alors même qu'elle revenait des urgences. Celui-ci était fiévreux et il faisait très froid.

Ces exemples sont légion.

Il vous faut savoir que pour certains d'entre eux, nous gardons à leur disposition, des traitements spécifiques et coûteux.

En outre, Braine-le-Comte offre à sa population un service de gardes pharmaceutiques de qualité puisque les officines se situent dans un périmètre très restreint contrairement aux entités voisines. Cependant, la difficulté d'accès pose un réel problème surtout pour les patients ne résidant pas au centre de Braine et ne maîtrisant pas le réseau des ruelles environnantes.

De plus, le passage difficile, voire l'absence de passage, pose un problème lors de la livraison quotidienne des médicaments (4 fois par jour). Il arrive même que certains livreurs préfèrent nous « oublier » ce qui met en péril la qualité de notre service.

Nombreux sont nos clients qui manifestent leur désappointement ou plus souvent leur mécontentement quant à l'organisation de la Grand-Place lors des festivités locales.

Gardons également à l'esprit, même si je ne mets pas en cause cet état de fait que la pharmacie est complètement paralysée lors du tournoi de balle-pelote de juillet et doit donc fermer ses portes et ainsi ne peut plus répondre à sa mission de soins de santé.

En fait, c'est un problème pour toutes les personnes à mobilité réduite : personnes âgées, handicapées, en convalescence, les malades, les accidentés mais aussi pour les jeunes parents avec les maxi-cosy... et j'en passe.

Pendant de nombreuses années, l'accès à la pharmacie a été partiellement maintenu lors de ces mêmes activités sans pour autant poser de difficultés majeures.

Antérieurement, j'ai déjà proposé une solution qui n'a pas rencontré votre approbation. La proposition était la suivante :

- Accès le long de l'ancien Hôtel de Ville
- Possibilité de parking temporaire sur les quatre places situées près du syndicat d'initiative
- Dégagement par la rue de la Grange aux Dîmes.

Conseil Communal du 26 juin 2012

Aujourd'hui, quelle solution concrète proposez-vous pour résoudre ce problème ?
Pourrions-nous également vous demander de nous signifier par écrit la réponse que vous nous ferez et ce, afin que nous puissions en tenir les signataires informés.

En espérant par la présente faire entendre le souhait de tous les signataires, je vous prie de croire, Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins et Conseillers Communaux, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Monsieur le Bourgmestre remercie l'intéressée.

Il confirme que ce problème est intimement lié à l'occupation de la Grand-Place. Surtout lorsque cette dernière est occupée totalement : tous les jeudis matins à l'occasion du marché, lors des foires et également à l'occasion du Tournoi du Tilbürck (tradition de + de 60 ans).

Il y a également des difficultés de stationnement sur la Grand-Place, tous les jours après 9 H 30 même si on a constaté une amélioration depuis l'instauration de la zone bleue.

Sur le fond, il faudra attendre la mise en œuvre de la rénovation urbaine du Centre-Ville (aménagement de la Grand-Place et de la zone du parc des Dominicains avec création d'un parking de + de 200 places).

Lorsque cela sera fait, il faudra revoir la problématique des foires car il sera sans doute impossible d'imaginer qu'elles puissent cohabiter avec une Grand-Place réaménagée avec des arbres, bancs, pièce d'eau...

Pour revenir à la situation actuelle, ce n'est pas facile. Nous pouvons effectivement retenir votre proposition d'autoriser le passage le long de l'Hôtel d'Arenberg mais malheureusement certains inciviques bloqueront la voie d'accès.

Madame la Conseillère Simon : ce n'est pas parce que certains sont inciviques qu'on ne va rien faire avant l'aménagement de la Grand-Place.

Nous n'avons qu'à faire intervenir notre agent constatateur.

Monsieur le Bourgmestre : notre agent constatateur peut infliger des taxes pour le non-respect du règlement sur la zone bleue mais pas verbaliser les infractions au règlement de police de circulation routière.

On pourrait toutefois imaginer que pendant la période des foires, 4 places seraient réservées aux personnes à mobilité réduite juste devant le pavillon de l'Office du Tourisme.

Monsieur le Conseiller Jeanmart : ne serait-ce pas plus utile de réserver 3 places aux clients de la pharmacie ?

Monsieur le Président : ce n'est pas réglementairement possible.

Monsieur l'Echevin Renard : ne comptez pas trop sur le civisme de la population : nous

Conseil Communal du 26 juin 2012

réservons chaque fois des places pour les mariages qui sont systématiquement occupés par d'autres personnes !.

Monsieur le Président : si nous décidons de réserver des places pour personnes à mobilité réduite, je demanderai à la Police de contrôler.

L'Assemblée poursuit alors l'examen des points prévus à son ordre du jour.

SEANCE PUBLIQUE

1 CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE **A Compte budgétaire et compte de résultats et bilan de l'exercice 2011** **Approbation**

Madame la Présidente du C.P.A.S. avec Madame la Receveuse du C.P.A.S. présentent alors en détail les comptes précités
A l'issue de cette présentation, la parole est donnée aux conseillers qui le souhaitent.

Madame la Conseillère David : un compte ce sont des chiffres et l'interprétation de ceux-ci mérite qu'on s'y attarde quelques instants.

Voici ce que relèvent mes observations à la lecture de bilan et du compte budgétaire :

- 1 Rappelons-le c'est le bilan qui est la photographie de la situation financière « réelle » du C.P.A.S et non pas que le compte budgétaire !.
- 2 L'exercice propre se solde par un mali de 562.101 € fort heureusement compensé par le résultat des exercices antérieurs dont le boni cumulé de 2010 de 436.157 € ;
- 3 mais au bilan les résultats reportés représentent respectivement :
 - 313.220 pour 2009
 - 364.697 pour 2010 et
 - 334.773 pour 2011

Conseil Communal du 26 juin 2012

On peut dès lors se poser la question : que me prévoit l'année 2012 sachant que le résultat comptable 2011 qui sera injecté dans le bilan du compte 2012 a fortement diminué puisqu'il ne présente plus que 122.046 €.

J'incite donc le Conseil de l'Action Sociale à la prudence car certes l'indice ABEX a diminué et a fait chuter la valeur de nos biens patrimoniaux mais entretemps il a augmenté et il a rattrapé les 2 dernières années. Par ailleurs, après 3 années de résultats budgétaires stables nous assistons en 2011 à une diminution importante puisqu'il ne représente plus que 79.000 € !. Ce montant sera d'ailleurs imputé dans la M.B.

Quant à l'analyse des résultats par service :

1. le mali de la MR s'explique essentiellement par le recours à une firme extérieure pour les repas
2. le résultat de la crèche est évidemment aléatoire aussi car les recettes de prestations dépendent des revenus des parents
3. en ce qui concerne la M.C.A.E., je dirais dans un premier temps que c'est bien d'avoir ventilé les 3 M.C.A.E. mais qu'en revanche les résultats présentent des malis importants alors les prestations sont calculés non pas en fonction des revenus mais par forfait ! Certes la petite Gertrude et les Dents de Lait exigent du personnel supplémentaire en matière d'infrastructure et logistique mais j'observe également deux autres facteurs :
 - les recettes de prestations qui sont en nette diminution (- 6.3 % et -5.7 %) ce qui veut dire que l'occupation n'est pas toujours optimale !.
 - une diminution importante du subside ONE
- 4.. les titres services basculent pour la première fois dans le rouge mais je suppose que l'on a conscience de la nécessité de redynamiser ce service et l'augmentation de 2.6 % de recettes de prestation démontre qu'on y travaille en 2011 !.
5. la médiation voit ses recettes augmentées grâce sans doute à la récupération des arrières.
6. la réinsertion socio-professionnelle est en déficit mais on sait que la mise au travail des art 60 a un coût et que notre C.P.A.S se veut être pro-actif en matière de politique de réinsertion !.

Conseil Communal du 26 juin 2012

7. les secours récupérables ont diminué par rapport à l'année passée ce qui est bien car j'encourage vivement le Conseil à octroyer à un secours en espèces afin de ne pas alourdir le compte avec des avances que de toute façon on ne récupérera pas.
8. le C.P.A.S. se voit apparaître des charges de dette de plus en plus importantes puisque les chiffres entre 2010 et 2011 présentent une augmentation de 31 % mais nous savons aussi que le reconditionnement de la M.R. influe sur les charges d'emprunt et que ces charges progresseront encore durant les prochaines années. Je remarque aussi que les emprunts subsidiés représentent seulement 20 % des dépenses de dette à la M.R. !.

Je terminerai en revenant deux minutes sur le bilan et en attirant l'attention de l'Assemblée sur le fait que comme le résultat comptable cumulé n'est plus que 122.046 € pour 2011, les réserves du C.P.A.S s'épuisent de manière importante alors que celui-ci devra à l'avenir tenir compte de 3 paramètres importants :

- 1 les charges d'emprunt pour le reconditionnement de la MR et la construction des Résidences Services ;
- 2 les nominations et la statutarisation du personnel ;
- 3 les indexations automatiques.

Monsieur le Conseiller Jeanmart : le compte est avant tout un acte technique : nous le voterons donc tant à l'extraordinaire qu'à l'ordinaire.

3 petites remarques :

- Il y a parfois des distorsions entre les estimations budgétaires et les dépenses réelles ;
- Beaucoup de sommes importantes sont restées sans emploi ;
- Il y a des efforts à faire au niveau de la crèche et des M.C.A.E.

Monsieur le Conseiller Brancart : c'est vrai, ces documents sont techniquement parfaits. J'ai vu que nous avons payé 87.000 € d'honoraires d'expertises pour les résidences services

N'est-ce pas excessif ?

Ne pouvons-nous confier ce dossier à nos experts communaux ?

Madame la Présidente du C.P.A.S. : non, il s'agit vraiment de dossiers trop spécifiques.

On procède alors au vote et les comptes précités sont adoptés par 19 voix pour et 1 abstention de la Conseillère Simon.

B Budget de l'exercice 2012 - Modifications budgétaires n° 2 des services ordinaire et extraordinaire
Approbation

Le Conseil Communal entend les explications de Madame Thibaut et de Katia Messina.

A l'issue de cette présentation, la parole est donnée aux conseillers communaux.

Madame Martine DAVID : contrairement aux années précédentes, le résultat budgétaire de 79.000 € qui a été injecté dans la M.B. ne permet plus d'équilibrer la M.B.

Il a fallu l'équilibrer par une augmentation de la dotation communale de 50.000 € mais surtout par la suppression, dans les exercices antérieurs (2008) d'un remboursement de l'INAMI qui avait été provisionné et qui n'a pas été réclamé ! J'espère de tout cœur que l'INAMI ne réclamera pas ce montant !
Monsieur le Conseiller Jeanmart : nous constatons que la Ville doit intervenir de plus en plus pour aider son C.P.A.S.

Attention aussi à la spirale de l'augmentation des frais de personnel.
Cela se remarque surtout pour les hauts grades / salaires.
N'oubliez pas qu'à côté des officiers, il faut des hommes de troupes pour faire fonctionner une armée.

Pour le reste, il faut aller de l'avant c'est pourquoi nous voterons la modification budgétaire extraordinaire.

Monsieur le Président : au début de la législature certains se demandaient si nous n'étions pas trop timides en matière d'actions sociales.
Aujourd'hui, j'entends que vous craigniez que nous allions trop loin !.

On procède alors au vote.

La modification budgétaire n°2 du service extraordinaire est approuvée par 19 voix pour et 1 abstention de la Conseillère Simon.

La modification budgétaire n°2 du service ordinaire est approuvée par 16 voix pour et 4 abstentions des Conseillers Jeanmart, Roobaert, Sauvage-Bogemans et Simon.

2 FINANCES COMMUNALES
A Compte budgétaire pour l'exercice 2011
Approbation

Conseil Communal du 26 juin 2012

B Compte de résultats et bilan - Exercice 2011
Approbation

Monsieur le Bourgmestre, aidé de Madame la Receveuse Communale présente en détail les comptes précités.

A l'issue de cette présentation, Monsieur le Conseiller Jeanmart fait remarquer que malgré la diminution du taux de l'I.P.P., les rentrées en la matière augmentent car la population augmente également.

Il pense qu'il serait intéressant de voir aussi arriver des entreprises/P.M.E. pour que les rentrées financières de la Ville ne pèsent pas uniquement sur la population.

En ce qui concerne le budget extra, il y a quand même + 15 millions de dépenses.

Monsieur le Président fait remarquer qu'il s'agit essentiellement de l'impact de la piscine communale.

Monsieur l'Echevin Renard constate, avec plaisir, que la situation reste saine. On passe alors au vote et les comptes 2011 de la Ville sont votés par 19 voix pour et 1 abstention de la Conseillère Simon.

C Budget de l'exercice 2012 - Modifications budgétaires n° 3
Approbation

Monsieur le Bourgmestre aidé par Nadine Eysermans présente les chiffres des modifications budgétaires précités.

Ces dernières sont, à l'issue de la présentation, approuvées comme suit :

A l'unanimité pour le service ordinaire et par 16 voix pour et 4 abstentions des Conseillers Jeanmart, Roobaert, Sauvage-Bogemans et David pour le service extraordinaire.

Sauf indication contraire, tous les points suivants seront adoptés à l'unanimité par les Membres du Conseil Communal.

D Contrôle de l'emploi de certaines subventions
Bilan et compte de résultat 2011 de l'A.S.B.L. Agence de Développement Local
Approbation

E Contrôle de l'emploi de certaines subventions
Compte de résultat au 31 juillet 2011 (compte de fin de gestion) de l'A.S.B.L.
Dynamicit  Brainoise
Approbation

Sur ce point, Madame la Conseillère Simon s'abstiendra.

Conseil Communal du 26 juin 2012

- F **Contrôle de l'octroi de certaines subventions**
Subvention 2011 à l'Association Prix Hermès
Révision - Approbation

- G **Contrôle de l'emploi de certaines subventions**
Bilan et compte de résultat 2011 de l'A.S.B.L. le Quinquet
Information

- H **Contrôle de l'emploi de certaines subventions**
Bilan et compte de résultat 2011 de l'A.S.B.L. Antenne Centre
Approbation

- I **Vérification de la caisse de Madame la Receveuse Communale pour les 3^{ème} et**
4^{ème} trimestre 2011 et pour le 1^{er} trimestre 2012
Notification

- J **Zone de police - Budget 2012 - Modifications budgétaires n° 1**
Majoration de la dotation de la Ville. Décision

3 FABRIQUES D'EGLISES DE L'ENTITE

- A **Fabrique d'Eglise Ste Gertrude à Hennuyères**
 - a) **Budget de l'exercice 2012**
Modification budgétaire n° 1
Avis à émettre

Le Conseil Communal unanime accepte d'examiner le point suivant qui ne figurait pas à l'ordre du jour de la présente séance mais est intimement lié au point précédent :

- b) **remplacement de la chaudière de l'Eglise Ste Gertrude**
Décision de principe - Approbation du cahier spécial des charges.
Délibération du Conseil de Fabrique du 8 juin 2012 - Avis à émettre.

- B **Fabrique d'Eglise St Martin à Steenkerque**
Budget de l'exercice 2012
Modification budgétaire n° 1
Avis à émettre

Conseil Communal du 26 juin 2012

- C Fabrique d'Eglise St Géry à Ronquières
Compte de l'exercice 2011
Avis à émettre
- D Fabrique d'Eglise St Nicolas à Henripont
Budget de l'exercice 2012
Modification budgétaire n° 1
Avis à émettre
- E Eglise Protestante Unie de Belgique - Paroisse d'Ecaussinnes / Braine

- a) Travaux de remplacement de 3 chassis du temple
Délibération du Conseil d'Administration du 21 février 2012
- b) Travaux de réfection de la terrasse du presbytère
Délibération du Conseil d'Administration du 23 mars 2012
Quote-part à charge de Braine-le-Comte
Avis à émettre

4 CIRCULATION ROUTIERE

- A Règlement complémentaire de circulation pour les voiries communales
Modification des règles de stationnement à la rue Moucheron.
- B Réservation d'emplacements pour handicapé
Création de 2 emplacements au 21 et au 44 de la rue de Bruxelles
Suppression d'un emplacement 17 rue des Dignes.
Vote

5 INVESTISSEMENTS

- A Travaux de curage des fossés et fauchage le long de divers chemins communaux
Décision de principe - Fixation des conditions et choix du mode de passation du marché
- B Travaux de remplacement de l'éclairage et des faux-plafonds de l'école d'Hennuyères - 2^{ème} phase
Décision de principe - Approbation des conditions et choix du mode de passation du marché

Conseil Communal du 26 juin 2012

- C Travaux d'entretien de divers sentiers sur le territoire de la Ville**
Décision de principe - approbation des conditions et choix du mode de passation du marché
- D Aménagement d'un préau dans la cour de l'école communale de Petit-Roeulx**
Décision de principe - Approbation des conditions et choix du mode de passation du marché
- E Extension et aménagement de l'école de Steenkerque (maison Horlait)**
Marché de service à passer avec un auteur de projet
Décision de principe - Approbation des conditions et choix du mode de passation du marché

- F Aménagement d'un jardin de lecture à la Bibliothèque Communale**
Marché de service à passer avec un auteur de projet
Décision de principe - Approbation des conditions et choix du mode de passation du marché

Monsieur le Conseiller Jeanmart : payer 100 € par habitant c'est cher pour l'aménagement d'un jardin de lecture à la Bibliothèque !

Monsieur l'Echevin Fievez : sans doute mais cela permet aussi de résoudre un problème d'humidité qui « empoisonne », au sens propre comme au sens figuré, la vie de nos bibliothécaires.

On passe alors au vote et ce dossier est approuvé par 15 voix pour et 3 non des Conseillers Jeanmart, Roobaert et Sauvage-Bogemans.
Les Conseillères Simon et David s'abstiennent.

- G Plan Triennal 2010-2012 -**
Travaux de rénovation du clocher de l'Eglise d'Henripont
Décision de principe - Approbation des conditions et choix du mode de passation du marché.

Monsieur le Conseiller Brancart : je voudrais attirer l'attention du Conseil Communal sur la présence de chouettes EFFRAIES qui nichent dans le clocher depuis de nombreuses années.

Ces oiseaux sont même suivis par un responsable de l'Institut Royal des Sciences Naturelles.

Il faudrait tenir compte de cette présence, importante pour la biodiversité, quant on effectuera les travaux.

Conseil Communal du 26 juin 2012

En tout cas, ces derniers ne peuvent avoir lieu pendant la période de nidification et ne doivent pas faire en sorte que ces oiseaux ne puissent plus nicher dans le clocher.

L'Assemblée unanime approuve cette proposition du Conseiller Brancart.

- H Remise en état des trottoirs situés Place de la Victoire, rues des Etats-Unis, d'Italie et de Serbie dans le cadre du « Plan Trottoirs 2011 »
Marché de service à passer avec un auteur de projet
Décision de principe - Approbation des conditions et choix du mode de passation du Marché**

L'urgence est déclarée à l'unanimité des Membres présents pour délibérer sur l'objet suivant qui ne figurait pas à l'ordre du jour de cette réunion ;

- I Budget extraordinaire 2012 - Travaux d'aménagement en vue de limiter et de prévenir les risques d'inondations et de coulées de boue à divers endroits de l'entité.
Vote d'un crédit d'urgence (75.000 €) -Ratification d'une décision du Collège Communal du 18 juin 2012**

6 ACQUISITIONS

A Acquisition de matériel informatique

- a) imprimantes couleurs pour l'Administration Communale
- b) installation d'un système wi fi dans la salle Baudouin IV
- c) remplacement de l'application de gestion du service Urbanisme
- d) acquisition d'un module Web pour l'application Socrate destiné à la Bibliothèque Communale
Décision de principe, fixation des conditions et choix du mode de passation des marchés

- B Acquisition de praticables et d'une batterie de percussions destinés à l'Académie de Musique
Décision de principe. Approbation des conditions et choix du mode de passation du marché**

C Acquisition de columbariums

Conseil Communal du 26 juin 2012

Décision de principe - Approbation des conditions et choix du mode de passation du marché

- D Acquisition d'une trémie de déneigement
Décision de principe - Approbation des conditions et choix du mode de passation du marché
- E Acquisition de tentes destinées aux organisations culturelles et sportives
Ratification des décisions du Collège des 25 mai et 11 juin 2012
Vote d'un crédit d'urgence de 15.000 € - Ratification d'une décision du Collège du 14 mai 2012.

7 PATRIMOINE COMMUNAL

Prise en location d'un hall - Hangar sis rue du Grand Péril, 108 appartenant à la S.A. Les Tuileries
Décision

8 URBANISME

- A Elaboration du schéma de structure communal
Approbation provisoire

Madame la Conseillère David : j'ai été voir les différentes modifications apportées au projet initial. Elles me paraissent toutes judicieuses.

Monsieur le Conseiller Jeanmart : félicitations à notre responsable du service de l'Urbanisme pour le travail accompli en la matière.

Monsieur le Président : je lui transmettrai vos félicitations tout en lui demandant de vous faire parvenir, par messagerie, l'ensemble du dossier.

- B Mise en œuvre de la zone d'aménagement communal concerté (ZACC) dite « Champ du Moulin » entre la chaussée de Mons et la rue d'Ecaussinnes sortie de Braine vers Soignies
Adoption
- C Demande de permis pour la création d'une zone de rétention sur la Senne.
Requête du S.P.W. - DGO ARNE - Cours d'eau non navigable
Avis à émettre

Conseil Communal du 26 juin 2012

Monsieur le Conseiller Jeanmart : les zones en amont devraient aussi être sécurisées et ce, dans un phasage assez court.

Monsieur le Président : je propose que cette remarque figure dans l'avis qui sera rendu au nom du Conseil.

D Site des Autobus Brainois

- a) **Reconnaissance du site en S.A.R. (site à réaménager)**
Cahier spécial des charges pour la réfection d'un rapport des incidences environnementales
Approbation

L'urgence est déclarée à l'unanimité des membres présents pour délibérer sur le point suivant qui n'était pas prévu à l'ordre du jour :

- b) **Expropriation du site - Décision de principe.**
Pour forcer la main au propriétaire récalcitrant, nous proposons de lancer une procédure d'expropriation pour mettre fin à ce chancre.

9 TOURISME

Le Beau Vélo de Ravel depuis le Plan Incliné de Ronquières le 11 août 2012
Convention - Approbation

10 SERVICE INCENDIE - ORGANISATION

Adoption du nouveau règlement organique du service
Vote

Madame la Conseillère Roobaert, retenue par ses obligations familiales, quitte la salle aux délibérations.

11 ACADEMIE DE MUSIQUE - PERSONNEL

Prolongation de la prise en charge de périodes de cours
Décision

12 ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES

A IGRETEC et I.P.F.H. - Assemblées générales du 29 juin 2012
Ordres du jour - Approbation - Vote

B Association I.D.E.A.
Assemblée générale du 28 juin - Ordre du jour - Approbation - Vote

Conseil Communal du 26 juin 2012

Pour les deux points précités, Madame la Conseillère Simon s'abstient.

Madame la Conseillère Simon s'étant abstenue.

Monsieur le Conseiller Jeanmart : j'ai représenté la Ville à l'Assemblée Générale d'une Intercommunale, j'étais tout seul !. Je suis étonné de voir que manifestement cela n'intéresse pas beaucoup mes collègues.

Monsieur le Conseiller Fernandez-Corrales : s'ils faisaient leur réunion à des heures adaptées, nous serions certainement plus nombreux à y aller.

Il est alors décidé de suggérer au Conseil d'Administration des Intercommunales de, par exemple, tenir les Assemblées Générales le samedi matin plutôt que le vendredi dans l'après-midi.

- C **Mise en œuvre de la zone d'aménagement communal concerté (ZACC) dite « Champ du Moulin » entre la chaussée de Mons et la rue d'Ecaussinnes sortie de Braine vers Soignies**
Adoption

13 CENTRE CULTUREL REGIONAL DU CENTRE

Convention à conclure pour l'année 2012
Approbation

14 PERSONNEL COMMUNAL

- A **Modification de l'article 26 du statut pécuniaire relatif aux modalités d'octroi de l'allocation de fin d'année**
Décision
- B **Modification et adaptation des statuts administratif et pécuniaire suite à la création des 5 emplois de pompiers professionnels**
Décision.

15 PLAN DE COHESION SOCIALE

Rapport d'activités pour l'année 2011 et prévision budgétaire 2012
Approbation

16 INFORMATIONS

Délibérations diverses en matière financière - Décisions de Tutelle

Conseil Communal du 26 juin 2012

17 SEANCE DU 07 MAI 2012
Procès-verbal - Approbation.

Sa rédaction ne donnant lieu à aucune observation, le procès-verbal de la réunion précitée est adopté.

18 INTERPELLATION DE CONSEILLERS COMMUNAUX

Le Collège répond à l'interpellation du 24 juin des Conseillers Jeanmart et Roobaert qui concernent :

- le chantier de construction d'habitations passives abandonné rue du Goutteux à Hennuyères ;
- Les perspectives d'avenir pour les gares de Braine-le-Comte et d'Hennuyères ;
- Le danger au carrefour rues des Ardennes, de la Gourmette, du Ronchy et des Aulnois ;
- L'état dangereux des rues Fontaine aux Bœufs et Drève du Long Jour ;
- Le déplacement de l'ancien calvaire situé dans le haut de la rue de la Butte
- la situation « ubuesque » de la circulation dans le quartiers des rues d'Horrues, de l'Europe, des Postes et Georges REynens.
- Le défaut d'entretien du parc de la crèche

HUIS CLOS

Le huis clos est alors prononcé pour la suite des points prévus à l'ordre du jour :

19 PERSONNEL COMMUNAL NON ENSEIGNANT - NOMINATION DE 3 AGENTS COMMUNAUX DANS LE CADRE DU PLAN TRIENNAL DE PROMOTION ET

Conseil Communal du 26 juin 2012

NOMINATION
Décisions

20 ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL - PERSONNEL

- A1** Ecole d'Hennuyères
Notification d'une absence pour formation d'une institutrice maternelle
Désignation à titre intérimaire d'une remplaçante
Décision
- A2** Augmentation de cadre
Désignation à titre temporaire d'une institutrice maternelle à mi-temps au 30 avril 2012
Décision
- A3** Octroi d'une interruption de carrière dans le cadre d'un congé parental à une institutrice maternelle
Désignation à titre intérimaire d'une remplaçante
Décision
- A4** Désignation à titre temporaire d'une institutrice maternelle
Décision
- A5** Notification d'un congé de maladie d'une institutrice maternelle
Désignation à titre intérimaire d'une remplaçante.
Décision
- A6** Mise en disponibilité pour cause de maladie d'une institutrice primaire
- A7** Octroi d'une interruption de carrière complète à une institutrice maternelle.
Décision
- A8** Octroi d'une disponibilité pour convenances personnelles à une institutrice primaire
Décision
- A9** Octroi d'un congé pour interruption de la carrière professionnelle partielle à mi-temps à une institutrice primaire.
Décision
- A10** Octroi d'un congé pour interruption de la carrière professionnelle complète à une institutrice primaire
Décision

Conseil Communal du 26 juin 2012

A11 Octroi d'une disponibilité pour convenance personnelle à une institutrice maternelle
Décision

B1 Ecole de Ronquières

Notification de la mise à la pension de la directrice
Désignation à titre temporaire d'une remplaçante du 1^{er} juin 2012 au 31 août 2012
Décision

B2 Notification de la mise à la pension de la directrice
Désignation d'un (e) directeur (trice) à titre stagiaire à partir du 1^{er} septembre 2012
Décision

Les Membres du Conseil entendent alors Monsieur l'Echevin de l'Enseignement et Monsieur le Bourgmestre présenter l'historique du dossier et les titres et mérites des candidates pour le poste à pourvoir.

A l'issue de cette présentation, on procède, au scrutin secret, au vote.

B3 Désignation d'un (e) directeur (trice) à titre stagiaire à partir du 1^{er} septembre 2012 - Décision

B4 Notification du congé de maladie d'une institutrice maternelle
Désignation à titre intérimaire d'une remplaçante
Décision

C1 Ecole de Steenkerque
Augmentation de cadre
Désignation à titre temporaire d'une institutrice maternelle à mi-temps au 30 avril 2012
Décision

C2 Octroi d'un congé pour prestations réduites à mi-temps pour raisons sociales et familiales à une institutrice primaire.
Décision

Conseil Communal du 26 juin 2012

- D** Octroi d'une interruption de carrière à mi-temps à une maîtresse spéciale de religion catholique
Décision
- 21** **E.I.C.B. - PERSONNEL**
Notification d'un congé de maladie d'un professeur d'espagnol
Désignation à titre intérimaire d'une remplaçante.
Décision

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 01 H 25.

Dont procès-verbal

Le Secrétaire Communal,

Philippe du BOIS d'ENGHIEN

PAR LE CONSEIL

Le Bourgmestre,

Jean-Jacques FLAHAUX